

Le tableau 13 révèle la proportion par 100,000 habitants des jeunes délinquants de trois groupes d'âge.

**13.—Taux par 100,000 habitants de jeunes adultes trouvés coupables de délits criminels, par groupes d'âge, années terminées les 30 septembre 1949 et 1950.**

(Sauf Terre-Neuve)

Groupe d'âge	1949			1950		
	Nombre de délinquants	Taux par 100,000 habitants du groupe respectif	Changement au regard de l'année précédente	Nombre de délinquants	Taux par 100,000 habitants du groupe respectif	Changement au regard de l'année précédente
16-17 ans.....	2,682	627	..	2,926	684	+9.1
18-19 ans.....	2,932	675	..	3,107	718	+6.0
20-24 ans.....	6,858	617	..	6,716	606	-2.1

Les peines imposées aux jeunes gens des groupes d'âge énumérés diffèrent quelque peu de celles auxquelles sont condamnés les délinquants de plus de 24 ans. En 1950, le nombre de ces jeunes gens qui ont bénéficié de sursis, ou ont été mis en liberté sous surveillance ou placés dans des maisons de correction a été plus élevé, tandis que celui des délinquants qui ont été condamnés à l'amende ou à la prison ou au pénitencier a été moins considérable.

**14.—Sentences pour délits criminels, année terminée le 30 septembre 1950.**

(Sauf Terre-Neuve)

Sentence	Hommes		Femmes	
	16-24 ans	25 ans et plus	16-24 ans	25 ans et plus
	%	%	%	%
Sursis de peine.....	14.5	9.8	23.1	17.2
Mises en liberté sous surveillance.....	11.1	3.9	24.1	10.3
Amendes.....	22.4	33.8	17.5	34.7
Prison.....	35.4	40.9	26.4	32.6
Maisons de correction.....	9.6	4.6	8.0	2.6
Pénitencier.....	6.8	7.0	0.9	2.5
Peine capitale.....	0.2	0.1	—	0.1

Les sursis de peines et les mises en liberté sous surveillance ont fourni à nombre de jeunes délinquants une occasion de s'amender, tandis que les stages dans les maisons de correction ont permis à d'autres de trouver un emploi plus facilement. On notera à cet égard que 34.7 p. 100 des hommes sont désignés comme manœuvres; il ne disposaient donc d'aucun talent spécial pour assurer leur subsistance. La proportion du nombre des délinquants de tous âges faisant partie de la catégorie des manœuvres est de 22.9 p. 100. Environ 6 p. 100 des jeunes gens étaient sans emploi et 78.8 p. 100 habitaient la ville.

Des jeunes délinquantes, 28.8 p. 100 n'exerçaient aucun emploi rémunéré; 39.5 p. 100 étaient des domestiques et 85.1 p. 100 habitaient la ville.

Les condamnations pour délits non criminels n'étant pas signalées selon l'âge des délinquants, il est impossible de mettre dans un groupe séparé les jeunes gens de 16 à 24 ans qui ont été condamnés par voie sommaire.